**RECRUTEMENT DES CONSULTANTS EN VUE D’UNE ACCREDITION POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL**

**TERMES DE REFERENCES AVIS No 005/SANRU-ASBL/2019**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

SANRU asbl travaille dans le secteur de la santé publique et de développement, particulièrement dans la lutte contre le paludisme et le VIH/ SIDA, dans la vaccination, la planification familiale, l’hygiène, la santé de la mère et de l’enfant, la réhabilitation des centres de santé et hôpitaux de référence, et ce, grâce au financement de différents bailleurs des fonds et à la mise en œuvre de plusieurs sous récipiendaires.

**LE GOUVERNEMENT** **DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO** (RDC) a obtenu, différents financements à travers divers bailleurs pour la mise en œuvre de ces projets. Il s’agit du Fonds mondial, de l’Agence Suédoise de Développement, etc. SANRU ASBL a été désignée comme principal récipiendaire (PR) pour la mise en œuvre de ces projets au niveau national à travers sa structure centrale appelée UGPR (Unité de Gestion du principal récipiendaire) et au niveau périphérique/décentralisé par les Antennes de contrôle.

L’UGPR, basée à Kinshasa, en tant que structure de coordination et de gestion du projet, est responsable de la mise en œuvre et des résultats du projet. Le niveau périphérique, quant à lui, couvre toutes les provinces de la RD Congo partant de leurs différentes Directions Provinciales de la Sante. Et des marchés seront passés tant au niveau de l’UGPR que des provinces.

Les marchés liés au financement sus identifié, en l’occurrence le marchés les services des consultants, seront passés conformément aux procédures concurrentielles acceptables tant par le Fonds Mondial que par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo selon le Manuel de procédures du PR et les Directives nationales de passation de Marchés. Le PR SANRU asbl se propose d’utiliser une partie du montant de ces financements pour effectuer les paiements autorisés au titre de services des consultants.

Vu que le manuel de procédure prévoit l’appui des consultants experts pour analyses et évaluations des différents marchés, une main d’œuvre supplémentaire et ponctuelle est jugée incontournable pour la réalisation de cette importante tâche.

1. **OBJECTIFS**

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de sélectionner les consultants (Individus) devant apporter une assistance technique à SANRU Asbl pour les évaluations des offres relatives aux différents marchés, les suivis des travaux de mise en service desdits, la participation à des études ou autres missions spécifiques jugées nécessaires par SANRU (élaboration de dossier d’appel d’offre, mise en place des mercuriales, annuaire, etc.). Les domaines d’activités ciblés sont les suivants :

* Ingénieur électricien (Energie solaire) ;
* Logisticien ;
* Informaticien;
* Ingénieur mécanicien ;
* Expert en base des données (statistique) ;
* Pharmacien ;
* Electronicien ;
* Architecte ;
* Expert en suivi et évaluation ;
* Expert Sécurité anti incendie ;
* Ingénieur BTP ;
* Consultant auditeur ;
* Expert en Manuel de procédure (Accompagnement, actualisation et élaboration) ;
* Infographe ;
* Interprétariat oral-écrit pour l’anglais (les autres langues constituent un atout : suédois, espagnol, etc.)
* Environnementaliste.

1. **TACHES A ACCOMPLIR PAR LE CONSULTANT**

Dans le cadre de la présente sélection, les consultants auront à accomplir les tâches ci-dessous :

Phase 1 : Après le dépôt des offres par les soumissionnaires

* Participer aux travaux d’évaluation des offres reçues à la suite de l’appel d’offres en accord avec les critères retenus dans le dossier d’appel d’offre;
* Préparer, en collaboration avec les experts de la passation de marchés, des tableaux résumant les observations sur les offres des soumissionnaires ;
* Proposer, en collaboration avec les experts de la passation de marchés, à la Commission des marchés, pour attribution, le nom du soumissionnaire ayant présenté l’offre conforme la moins disante ;
* Participer à la séance de mise au point du contrat.

Phase 2: Pendant l’exécution du contrat

* Donner des avis techniques sur les réalisations de marchés avant-projets sommaire et détaillé, les plans, designs, conformité des spécifications proposés par le soumissionnaire et calculs (en cas de pénalités);
* Accompagner l’équipe de service requérant à la livraison avant la réception des biens et équipements de plusieurs types pour conformer les spécifications techniques définis dans le marché à celui de matériels livrés ;
* Faire le suivi des travaux (construction) sur sites en veillant au respect des normes ;
* Assister SANRU lors de la réception technique et mise en service des équipements.

1. **PROFIL DES CONSULTANTS**

Les Consultants doivent être des personnes physiques répondant aux exigences suivantes en matière de formation et d’expérience :

* Etre détenteur d’un diplôme universitaire, au moins BAC+5 ou équivalent, en Economique, Sciences sociales, Droit, Ingénierie… ou domaines similaires d’une université de bonne renommée ;
* Avoir une expérience professionnelle générale d’au-moins cinq (5) ans ;
* Avoir une expérience pertinente (spécifique) suivant le domaine sollicité d’au moins trois (3) ans (à compter de 2016) ;
* Justifier d’une expérience professionnelle en passation de marchés dans les projets de développement financés par les bailleurs extérieurs (un atout) ;
* Etre capable d’organiser son travail dans le temps imparti, de travailler en équipe multi disciplinaire de manière autonome et sous pression ;
* Justifier d’une expérience prouvée dans la préparation et rédaction des DAO, dans l’analyse et l’évaluation des offres, suivi des activités, réception des biens et équipements dans le cadre des marchés sous financement des bailleurs bilatéraux ou multilatéraux ou pour des organisations nationales;
* Avoir une connaissance suffisante de l’outil informatique courant (maitrise exigée en MS Excel, MS Word, Outlook, MS PowerPoint, Internet) ;
* Avoir la maitrise du français écrit et parlé ;
* Etre de bonne moralité ;
* La connaissance de l’anglais et du fonctionnement des systèmes des bailleurs des fonds (Fonds Mondial, Banque mondiale, ASDI, BAD, etc.) est un atout.

1. **DUREE DE LA MISSION**

Les services des Consultants seront de deux ans (2019-2020) étalés et exécutés suivant les possibilités de marchés.

1. **OBLIGATION EN MATIÈRE DE RAPPORTS**

A la fin d’analyse de chaque marché, les Consultants devront transmettre à SANRU Asbl, un (1) exemplaire sur support papier et également un (1) sur support électronique (flash disc) ou email des rapports ci-après :

* **Rapport évaluation des offres** : Le rapport porte sur l’évaluation des offres réceptionnées dans le cadre des marchés concernés. Il sera soumis au Client dans un délai de quatorze (14) jours maximum après la date limite de remise des offres.
* **Projet de l’état d’avancement des travaux de construction:** Ce rapport sera soumis au Client à l’issue de chaque mission de suivi sur terrain des travaux. Le Client devra y formuler ses observations et commentaires dans un délai de cinq (5) jours à compter de la date de la remise dudit rapport.
* **Rapport de réception technique des équipements informatiques** : Ce rapport reprendra tous les essais-tests effectués ainsi que leurs résultats et réserves éventuelles, les observations éventuelles et spécifications exigées lors de la publication.
* **Rapport d’activités** : sur les différentes activités liées au domaine spécifique du consultant sur demande de SANRU (accréditation, annuaire des coûts, base des données sur les spécifications techniques, etc.)

1. **DEROULEMENT DES MISSIONS**

Les consultants travailleront sous l’autorité du Responsable de Service de Passation de Marchés.

SANRU ASBL mettra, les cas échéant, un local de travail à la disposition des consultants lors des missions, un modèle de rapport d’analyse déjà validé (dans le cas de mission d’évaluation) et leur facilitera l’accès à toutes les pièces nécessaires à la conduite de la mission.